



Sommaire

Page 5. Vie du syndicat

Page 7. Rétrospective

Page 9. Lutte contre les inondations

Page 11. Qualité de l'eau

Page 15. Entretien et restauration des rivières

Page 17. Education à l'environnement

Page 19. Communication

Page 21. Finances

Page 24. Contrat de rivière

Page 26. Annexes

3 questions à Paul Minssieux

Au 1^{er} janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) deviendra une compétence communale. Quels seront les changements pour le SMAGGA et pour le bassin versant du Garon ?

Paul Minssieux : Aujourd'hui, le SMAGGA est un syndicat intercommunal qui exerce un certain nombre de compétences liées à la gestion des milieux aquatiques, la lutte contre les inondations et la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines. Ces compétences lui ont été confiées par les communes qui en disposaient de par leur clause de compétence générale.

Depuis les lois MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) de 2014 et NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en 2015, une partie des compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) ont été définies dans la loi, et seront créées au 1^{er} janvier 2018 à l'échelon communal pour être aussitôt confiées aux communautés de communes. Cette compétence "réglementaire" GEMAPI concerne une partie seulement des activités du SMAGGA. Ce dernier a donc vocation, au moins dans un premier temps, à évoluer vers le statut d'un syndicat mixte à la carte composé de communautés de communes et de la métropole de Lyon pour les compétences GEMAPI, et des communes pour les autres compétences exercées par le

2





SMAGGA, non visées par la réglementation, dites “ hors GEMPAPI ”.

Où en est le projet d'ouvrages de ralentissement des crues ?

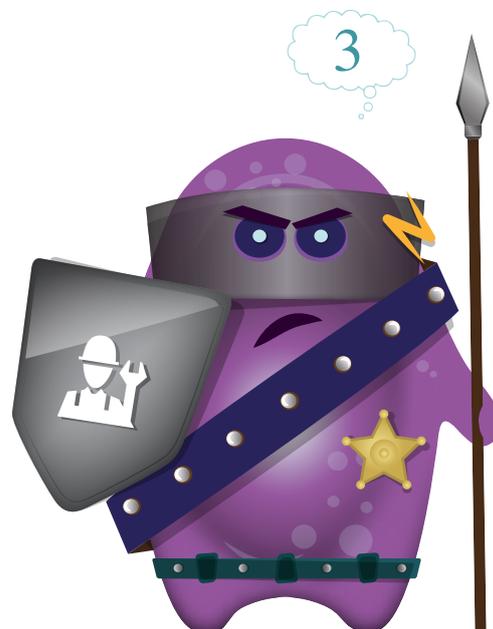
Paul Minssieux : Avant toute chose, je tiens à rappeler les enjeux liés à la réalisation de ces ouvrages. Sur le bassin versant du Garon, les inondations engendrées par une crue centennale impactent 2 000 habitants, 600 bâtiments et 135 entreprises.

L'analyse coût-bénéfice - réalisée en 2014 dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations porté par le SMAGGA - a conclu que la réalisation de 3 retenues, 2 sur le Garon et 1 sur le Mornantet, était économiquement pertinente. En effet, celle-ci atteste que le coût statistique des dommages évités est inférieur sur une période de référence de 30 ans à celui de la réalisation des ouvrages qui est évalué à 17,7 millions d'euros. Fort de ce constat, le SMAGGA a recruté un assistant à maîtrise d'ouvrage en 2016, afin de fiabiliser les coûts et la faisabilité technique des ouvrages écrêteurs. Les résultats sont attendus pour fin 2017, ils aideront à la prise de décision politique.

L'implantation précise des ouvrages, l'impact sur la faune et la flore, le contexte foncier et le mode de financement de ces barrages secs, selon les ressources financières qui pourront être mobilisées, restent aujourd'hui à définir ou à préciser.

Quelles sont ces mascottes que l'on retrouve à chaque bas de page ?

Paul Minssieux : Ce sont les personnages de notre outil numérique «La Légende du Garon». Ce clin d'œil permet d'informer les élus du territoire, à qui est principalement destiné notre rapport d'activité, de l'existence de cet outil pédagogique disponible sur notre site internet et sur les plateformes de téléchargement de jeux. C'est aussi l'occasion de rappeler l'offre proposée par le SMAGGA consistant en la mise à disposition de 14 tablettes tactiles pour les écoles, les centres de loisirs, les médiathèques, les services périscolaires... pour que les enfants puissent jouer à la Légende du Garon tout en se sensibilisant aux problématiques liées à l'eau. ■





Le bassin versant
du Garon, c'est :
206 km²
130 km de rivière
27 communes
66 565 habitants

Délégués titulaires et suppléants

Brignais (11 581 hab.)*

Paul MINSSIEUX
Martine RIBEYRE

Brindas (1 305 hab.)

Christian KEZEL
Alain FABRE

Chaponost (4 582 hab.)

Alexandre MARTIN
Alain GERON

Charly (309 hab.)

Paul ROCHFORT
Maurice GUERRIERI

Chassagny (1 307 hab.)

Christiane BESSON
Françoise TRIBOLLET

Chaussan (1 051 hab.)

Daniel CHAVASSIEUX
Corinne CAILLET

Givors (5 915 hab.)

Brigitte D'ANIELLO ROSA
Jean-François GAGNEUR

Grigny (3 334 hab.)

Magali LANGLOIS
Xavier ODO

Messimy (3 408 hab.)

Bernard SERVANIN
Catherine DI FOLCO

Millery (2 869 hab.)

Françoise GAUQUELIN
Christian REURE

Montagny (2 727 hab.)

Jean-Louis GERGAUD
Marie-Christine LASSALLE

Mornant (5 745 hab.)

Loïc BIOT
Yves PAPILLON

Orléanas (2 361 hab.)

Danièle BLONDEAU
Jacques SAMAT

Rontalon (1 218 hab.)

Christian FROMONT
Christelle CROZIER

St-Andéol-le-Château (173 hab.)

Gérard FAURAT
Guy HERVIER

St-Didier-sous-Riverie (792 hab.)

Pierre GONON
Marc LAURENT

St-Genis-Laval (427 hab.)

Michel MONNET
Bernard GUEDON

St-Laurent-d'Agnay (2 168 hab.)

Vincent PASQUIER
Michèle BRUN

St-Martin-en-Haut (1 014 hab.)

Michel BONNARD
Cécile JOMAND

St-Maurice-sur-Dargoire (351 hab.)

Maurice OLAGNIER
Gérard VACHON

St-Sorlin (601 hab.)

Christophe IMBERT
Pierre VERGUIN

St-Catherine (39 hab.)

Lucien DERFEUILLE
Martine PENA

Soucieu-en-Jarrest (4 272 hab.)

Gérard GRANGE
Béatrice BOUTEMY

Taluyers (2 494 hab.)

Charles JULLIAN
David SEGURA

Thurins (3 018 hab.)

Jérôme LACOSTE-DEBRAY
Roger VIVERT

Vourles (3 297 hab.)

Pascale BONNIER
Catherine STARON

Yzeron (209 hab.)

Alain BADOIL
Christian RULLIAT

▶ 6,8 équivalent temps plein

▶ Une nouvelle responsable finances/RH

▶ Un changement à la tête de la brigade



Yohan Guillaume devient le nouveau chef d'équipe de la brigade de rivière œuvrant sur le bassin versant du Garon.

Vie du Syndicat

Ça bouge au SMAGGA. Après 14 années passées au secrétariat du syndicat et au suivi du planning des animations scolaires, Geneviève Audureau a tiré sa révérence et est partie à la retraite en septembre 2016. Christelle Fargeas, mise à disposition par le SYSEG pour 30 % de son temps de travail a également quitté le syndicat où elle avait en charge les finances et les ressources humaines, pour se consacrer à 100 % de son temps à son poste de Directrice du SYSEG. Ces deux départs ont donné l'occasion de remettre à plat l'organigramme de la structure. L'intégralité du volet éducation au développement durable est désormais assuré par Sébastien Laurent, chargé de communication.

Pour pallier au départ de Christelle Fargeas et pour épauler Stéphanie Spacagna, Directrice du SMAGGA, dans la gestion administrative, Christelle Marveaux est recrutée en septembre 2016 sur le poste de responsable administrative, finances et ressources humaines. Elle est assistée par

Dominique Anovazzi, en charge notamment du secrétariat administratif et de l'exécution comptable. Malgré ces départs et cette arrivée, le nombre d'équivalents temps plein reste inchangé en se stabilisant à 6,8 contre 6,9 auparavant.

Du côté des élus, pour des raisons personnelles, Gérard Granados, délégué Vourlois et Vice-Président du SMAGGA en charge de la qualité de l'eau a renoncé à ses mandats d'élu local. Il est remplacé par Pascale Bonnier en tant que délégué titulaire représentant la commune de Vourles.

Toujours en septembre, Yohan Guillaume a remplacé Hugues Leroy au poste de chef d'équipe de la brigade de rivière. Rappelons que la brigade de rivière est mise à disposition par l'association Rhône Insertion Environnement. ■

L'équipe du SMAGGA de gauche à droite :
Stéphanie Spacagna (Directrice),
Frédéric Margotat (Technicien de rivière),
Christelle Marveaux (Responsable administrative/Finances/R.H.),
Frédéric Augier (Animateur qualité de l'eau),
Omizou (Gardien du Garon/Jeu «La légende du Garon»)
Coralie Extrat (Chargée de mission inondations),
Sébastien Laurent (Chargé de communication),
Dominique Anovazzi (Secrétariat)



Une équipe de journalistes de France 3
recueille le témoignage du SMAGGA lors
d'un reportage sur le thème
du jardinage et de l'entretien
des espaces publics
sans pesticide.

Rétrospective



Janvier

- Chaussan et Yzeron signent la charte « zéro pesticide dans nos villes et villages »
- Grigny simule une alerte inondation pour tester la gestion de crise.

Février

- Montagny et S^{te}-Catherine signent la charte « zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Mars

- Organisation d'une matinée technique « zéro pesticide » à Soucieu-en-Jarrest sur le thème de l'entretien des pieds d'arbres
- Lancement, dans les 5 cinémas du territoire, de la 1^{ère} campagne portant sur la diffusion d'un message destiné à lutter contre l'usage des pesticides auprès des jardiniers amateurs.

Avril

- Réunion publique à Grigny présentant, aux propriétaires situés en zone inondable, l'offre de diagnostic de vulnérabilité de leur bâti
- Réception de la tranche 6 de travaux de protection contre les crues à Givors/Grigny
- S^t-Sorlin signe la charte « zéro pesticide dans nos villes et villages »
- Approbation en comité de rivière du plan de gestion de la ressource en eau du bassin versant du Garon.

Mai

- Reportage de France 3 sur les alternatives aux pesticides à Chaponost
- Engagement de 4 exploitations agricoles, représentant 150 hectares, dans le dispositif MAEC, visant à réduire l'usage des pesticides.

Juin

- Fin du programme d'éducation au développement durable ayant permis de sensibiliser 1329 enfants à la ressource en eau
- Dans le cadre des « petits déjeuners en terre inconnue » organisés par l'association d'entreprises ABCIS, le SMAGGA accueille sur les berges du Garon une cinquantaine de décideurs locaux pour une présentation du syndicat et des enjeux liés à la ressource en eau
- Présentation aux entreprises du diagnostic eau portant sur les volets qualité, quantité, inondations
- Millery signe la charte « zéro pesticide dans nos villes et villages »
- Tenue d'une formation « conduite à tenir en milieu inondé » pour les riverains du Garon et du Mornantet.

Août

- Remplacement d'une buse par un passage à gué au site l'Ollière sur le Mornantet à Chassagny.

Septembre

- Mise en ligne de la Légende du Garon
- Présentation des tests effectués en partenariat avec la SICOLY afin de lutter contre la mouche *Drosophila Suzukii*
- Lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'ouvrages de ralentissement des crues
- Tenue d'une formation « conduite à tenir en milieu inondé » pour les riverains du Garon et du Mornantet
- Réalisation d'enrochements sur le Garon à Vourles et à Millery avec un traitement de la renouée du Japon sur le site millerlot
- Opération de confortement du pont Rompu à Mornant
- Restauration d'une passe à poisson et abaissement d'un seuil sur le Mornantet au lieu dit La Pavière à Mornant.

Octobre

- Visite du site des carrières de Millery par les élus du SMAGGA
- Fin de la 2^{ème} campagne, débutée en septembre dans les cinémas, du spot de lutte contre les pesticides.

Novembre

- Travaux de réhabilitation du bassin du Merdanson de Chaponost
- Crue du Garon et du Mornantet le 22 novembre.

Décembre

- Conférence « les entretiens du Garon » sur le thème des pratiques agricoles en faveur de la qualité de l'eau à Soucieu-en-Jarrest. ■





Les crues du Garon et du Mornantet du 22 novembre 2016 ont permis de tester les travaux de protection contre les crues ainsi que le système de mesures de débit et d'avertissement de crue.

La pose d'une membrane en plastique a permis de rendre étanche la digue du bassin du Merdanson de Chaponost.

A Grigny, la tranche 6 clôt le programme de travaux de protections locales contre les crues.

- ▶ **Fin du programme de protections locales contre les inondations**
 - ▶ **Présentation du dispositif de diagnostic de vulnérabilité du bâti à la population**
- ▶ **Aménagement du bassin du Merdanson de Chaponost**

Lutte

contre les inondations

La réception de la tranche 6, sur le Mornantet à Grigny, marque la fin du programme de travaux de protection contre les inondations débuté en 2007. Pour 5,5 millions d'euros, 5 kilomètres de berges ont été aménagés sur les communes de Brignais, Givors, Grigny et Montagny. L'événement climatique du 22 novembre a permis de vérifier l'efficacité de ces ouvrages calibrés pour des crues moins violentes que celle de 2003. Le système de mesures de débits et d'avertissement de crue a lui aussi rempli son rôle en informant le P.C. de crise du niveau des rivières en temps réel. D'un point de vue technique, les mesures relevées ont également permis d'ajuster les niveaux de mise en vigilance.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été recruté pour conforter la faisabilité technique et fiabiliser les estimations financières des ouvrages écrêteurs de crues qui permettraient

d'améliorer le niveau de protection. Des résultats sont attendus pour 2017.

Afin d'informer les riverains de la basse vallée du Garon et du Mornantet des risques encourus par leur habitation lors d'une inondation, le SMAGGA a organisé une réunion publique à Grigny. Lors de celle-ci, le syndicat a présenté aux 30 particuliers intéressés le dispositif de diagnostic de vulnérabilité permettant d'établir le niveau d'inondation sur un bâtiment, et les pistes d'amélioration pour en limiter l'impact.

Le bassin situé sur le Merdanson de Chaponost, le long de la voie du tram-train reliant Brignais à Gorge-de-Loup, permet de stocker une partie de l'eau lors des crues. Des travaux de réhabilitation du bassin ont permis de reprendre l'étanchéité de la digue le long de la voie ferrée et de le curer partiellement. ■





La nappe phréatique du Garon

- **Emplacement géographique** : de S^t-Genis-Laval à Grigny (largeur maximale de 2 km)
- **Profondeur du niveau supérieur** : 10 à 30 mètres
- **Capacité totale** : 25 millions de m³
- **Pompage annuel** : 5,5 millions de m³ principalement par 3 syndicats d'eau potable (SIDESOL, SIMIMO et Rhône Sud)
- **Alimentation annuelle** : environ 5,5 millions de m³ (50 % eau de pluie, 50 % eau de rivière)
- **Consommateurs** : 90 000 habitants



Démonstration de désherbage mécanique pour le travail du sol en verger à Chaponost.

Observation à la lunette binoculaire de pupes (stade intermédiaire entre l'asticot et la mouche adulte) de *Drosophila Suzukii*, vulgarisée sous le nom de mouche asiatique.

Démonstration de matériel mécanique auprès des communes pour supprimer les herbes folles.

- ▶ **6 nouvelles communes signent la charte zéro pesticide**
- ▶ **10 communes en zéro phyto fin 2016**
- ▶ **Un partenariat avec la SICOLY**
- ▶ **La promotion du désherbage mécanique**
- ▶ **5 agriculteurs réduisent leur utilisation de pesticides**

Qualité de l'eau

Chaussan, Millery, Montagny, Saint-Sorlin, Sainte-Catherine et Yzeron se sont à leur tour engagées dans la lutte contre les pesticides. En signant la charte « zéro pesticide dans nos villes et villages », elles portent à 22 le nombre total de communes du bassin versant ayant choisi d'abandonner l'usage de ces produits nocifs pour l'amélioration de la qualité de l'eau. En 2016, sur le bassin versant du Garon, 10 communes sont désormais en zéro phyto, atteignant le dernier niveau de la charte. Deux commandes groupées de matériel alternatif, subventionnées en moyenne à 63 % par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ont été passées pour le compte de 11 communes.

Enfin, pour sensibiliser les jardiniers amateurs, des stands ont accueilli le public à Thurins et Orléans lors d'événements locaux. Un spot de sensibilisation a également été diffusé dans les cinémas du territoire (lire page 17).

Autre action pour lutter contre l'usage des pesticides, l'aide apportée à la coopérative agricole SICOLY pour soutenir des tests de luttés biologiques visant à limiter la prolifération de la mouche *Drosophila Suzukii* dans les serres et les vergers. Ces essais ont consisté à introduire des micro-guêpes s'attaquant à la larve du ravageur. Ils seront poursuivis en 2017. Toujours en lien avec le monde agricole,

le SMAGGA a organisé à Chaponost, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Rhône et l'ARDAB (association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire), une journée de démonstration de matériel mécanique pour le travail du sol en verger.

Dans le cadre du PAEC (Projet Agro Environnemental et Climatique) du bassin versant du Garon piloté par le SMAGGA, 14 agriculteurs ont contractualisé des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) les engageant au respect de la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau. 4 d'entre eux ont choisi de réduire la quantité de pesticides utilisée sur les céréales. Ces 4 contrats représentent une surface agricole de 150 hectares en grandes cultures. Avec ceux de 2015, cela porte les chiffres à 5 agriculteurs engagés dans des MAEC portant sur le volet de réduction ou de suppression des produits phytosanitaires.

Enfin, pour limiter l'érosion sur les parcelles laissées nues après récolte, mais aussi pour lutter contre le ruissellement des nitrates vers les rivières, 20 hectares - répartis entre 4 exploitations agricoles volontaires - ont été semés de CIPAN (Cultures intermédiaires pièges à nitrate). En parallèle, des analyses de sol ont été menées pour mesurer le bénéfice de ce couvert végétal sur la fertilité des sols. ■





POLLUTIONS

Cartelier

• **4 mars à Rontalon** : des amas mousseux de couleur marron/blanc, provenant de l'exutoire de la station d'épuration de Rontalon sont remarquables sur un grand linéaire du ruisseau. Une rencontre sur le site avec l'entreprise en charge de la gestion de l'équipement clarifie l'origine de la pollution provoquée par une forte pluviométrie remettant en suspension les boues et mousses présentes dans le bassin d'aération de la station d'épuration. Les débits importants de la rivière à cette saison permettent de préserver la qualité écologique de ce cours d'eau à fort enjeu piscicole.

Chéron/Garon

• **4 mars à Brignais** : un problème technique sur une installation de chauffage au fuel chez un particulier provoque le rejet accidentel d'environ 200 litres de fuel au cours d'eau, via un réseau d'eaux pluviales. Fort heureusement, les crues du Chéron et du Garon ont permis de diluer et d'évacuer cette pollution.

• **25 mai à Brignais/Orliénas** : une fois plein, le bassin d'une exploitation agricole récupérant à la fois les eaux de toiture d'un bâtiment d'exploitation et les eaux de rinçage/lavage de pulvérisateurs utilisés pour des traitements phytosanitaires se déverse, via un fossé, au cours d'eau. L'agriculteur indique avoir entamé des démarches pour mettre aux normes son dispositif.

Garon

• **1^{er} juillet à Thurins** : un dépôt conséquent de branchages et d'arbres issus d'une opération d'élagage de la ligne EDF est constaté en bordure de rivière en amont du rond-point de la Tuilière.

Compte-tenu du volume important de végétaux laissés sur la berge et de l'inondabilité du secteur, le SMAGGA demande à l'entreprise ayant réalisé cette opération, et au donneur d'ordre, la société ENEDIS (ex-ERDF) de faire le nécessaire pour évacuer ces déchets verts, susceptibles de créer des embâcles en cas de crue.

Goutte Croze/Artilla

• **11 janvier à Rontalon** : sur un linéaire d'environ 200 mètres, le vallon du Goutte Croze est noyé sous une très épaisse couche de boues issues de curages déversés depuis une plateforme située sous la retenue collinaire de Croix Forest. Compte tenu du positionnement de ce remblai sauvage sur une tête de bassin de l'Artilla - rivière accueillant une population salmonicole importante et bien structurée - le risque de colmatage et d'envasement du ruisseau est très élevé, et susceptible d'impacter profondément et durablement la fonctionnalité des frayères. Les fortes pentes du vallon rendent illusoire l'évacuation des boues présentes dans le lit du cours d'eau.

8 novembre, pollution du Merdanson de Chaponost aux hydrocarbures dans une zone d'activités commerciales à Brignais. (Photos à gauche)

20 décembre, l'eau du Mornantet prend une couleur noirâtre. L'origine de la pollution demeure à ce jour inconnue. (Photos à droite)

25 mai, une pollution d'origine agricole se déverse dans le Chéron à Brignais/Orliénas. (Photos ci-dessous)



► 8 pollutions recensées

► Des origines diverses

Merdanson de Chaponost

• **8 novembre à Brignais** : une grille avaloir d'eaux pluviales, située en domaine privé à proximité de la route de Lyon, recueille le produit de la vidange sauvage d'un véhicule. Un pompage et un nettoyage du réseau d'eaux pluviales est réalisé par un prestataire mandaté par le syndic de la copropriété dès le lendemain de l'incident, le SYSEG - syndicat en charge de la gestion des eaux pluviales sur la commune de Brignais - ayant pris les mesures nécessaires en amont pour obturer le réseau concerné en attendant le nettoyage.

Merdanson d'Orliénas

• **11 mai à Orliénas** : au lieu dit « les Esses », un remblai de matériaux est déversé dans le lit mineur du cours d'eau depuis le haut de la berge.

Mornantet

• **20 décembre à Mornant** : une eau de couleur noirâtre, sans odeur particulière, est observée dans le Mornantet.

Malgré les investigations, la source de cette pollution demeure introuvable. Il est probable que le ruisseau de Condamine, qui conflue en amont du camping en rive droite, ait véhiculé cette pollution. ■





A Millery, 650 m³ de terre infestée de renouée du Japon ont été passés au trommel afin d'en extraire les rhizomes de la plante. Le suivi du test donne des signes encourageants.



Reprise de la passe à poissons située sur le Mornantet au lieu dit La Pavière à Mornant.

Enrochement d'une berge sur le Garon à Vourles.

► Un test pour lutter contre la renouée du Japon

► 20 km de berges entretenus

► Elaboration du nouveau plan de gestion d'entretien des berges

Entretien et restauration

Pour lutter contre la renouée du Japon, plante invasive qui appauvrit la biodiversité et fragilise les berges des rivières, le SMAGGA a profité de la pose d'un enrochement de berge en septembre 2016 sur le Garon à Millery, pour lancer un test d'éradication du végétal sur un linéaire de 100 mètres. 650 m³ de terre infestée ont été tamisés dans un trommel permettant de séparer la terre des galets et des racines. Ces matériaux ont été concassés et réduits à un diamètre d'un centimètre, taille à laquelle le rhizome de la plante perd son pouvoir colonisateur. La terre et les matériaux décontaminés ont ensuite été étendus en haut de berge où un couvert végétal constitué de gazon et d'essences locales a été planté. Un suivi régulier du site est en cours afin de vérifier l'efficacité du test.

Un nouveau plan de gestion (2017/2022) pour l'entretien des 260 km de berges du Garon et de ses affluents a été établi. Réalisé par le technicien de rivière, ce diagnostic permet de définir les priorités et d'identifier les travaux à engager pour les 6 ans à venir (abattages, fauches, plantation, restauration des érosions par l'utilisation de végétaux...). Ces travaux

sont effectués par la brigade de rivière avec, lorsque cela est nécessaire, l'appui technique d'entreprises spécialisées, que ce soit pour le débardage à cheval, l'élagage d'arbres... En 2016, la brigade de rivière a entretenu et restauré 20 km de berges.

La passe à poissons située sur le Mornantet au lieu dit La Pavière à Mornant a été réaménagée pour la rendre plus fonctionnelle. Un phénomène d'incision du lit de la rivière empêchait en effet la faune aquatique d'accéder à l'ouvrage depuis l'aval. L'ajout d'un bassin a permis de rétablir la continuité écologique entre l'aval et l'amont. Sur le même site, un autre seuil en amont a été abaissé.

Autres travaux :

- Enrochement d'une berge en rive gauche du Garon à hauteur de la rue de la Plaine à Vourles.
- Confortement du Pont Rompu sur le Mornantet à Mornant.
- Remplacement d'une buse par un passage à gué au lieu dit l'Ollière sur le Mornantet à Chassagny. ■





Les enfants de l'école Jacques Cartier à Brignais ont été les premiers à inaugurer en classe le jeu « la Légende du Garon ».

- ▶ Mise en place d'un outil numérique
- ▶ 204 demi-journées d'animation
- ▶ 1 329 enfants sensibilisés



Education à l'environnement

Après 18 mois de conception et de réalisation, l'outil numérique « la Légende du Garon » a été mis à la disposition du public en septembre 2016 sur le site internet du SMAGGA et sur les plateformes de jeu Google et Apple. Les téléchargements comptabilisés lors du second semestre 2016 ont atteint 691 unités. En parallèle, les écoles, associations environnementales partenaires et responsables des services périscolaires des communes ont été et continuent à être informés de l'existence de l'outil ainsi que de la possibilité de mise à

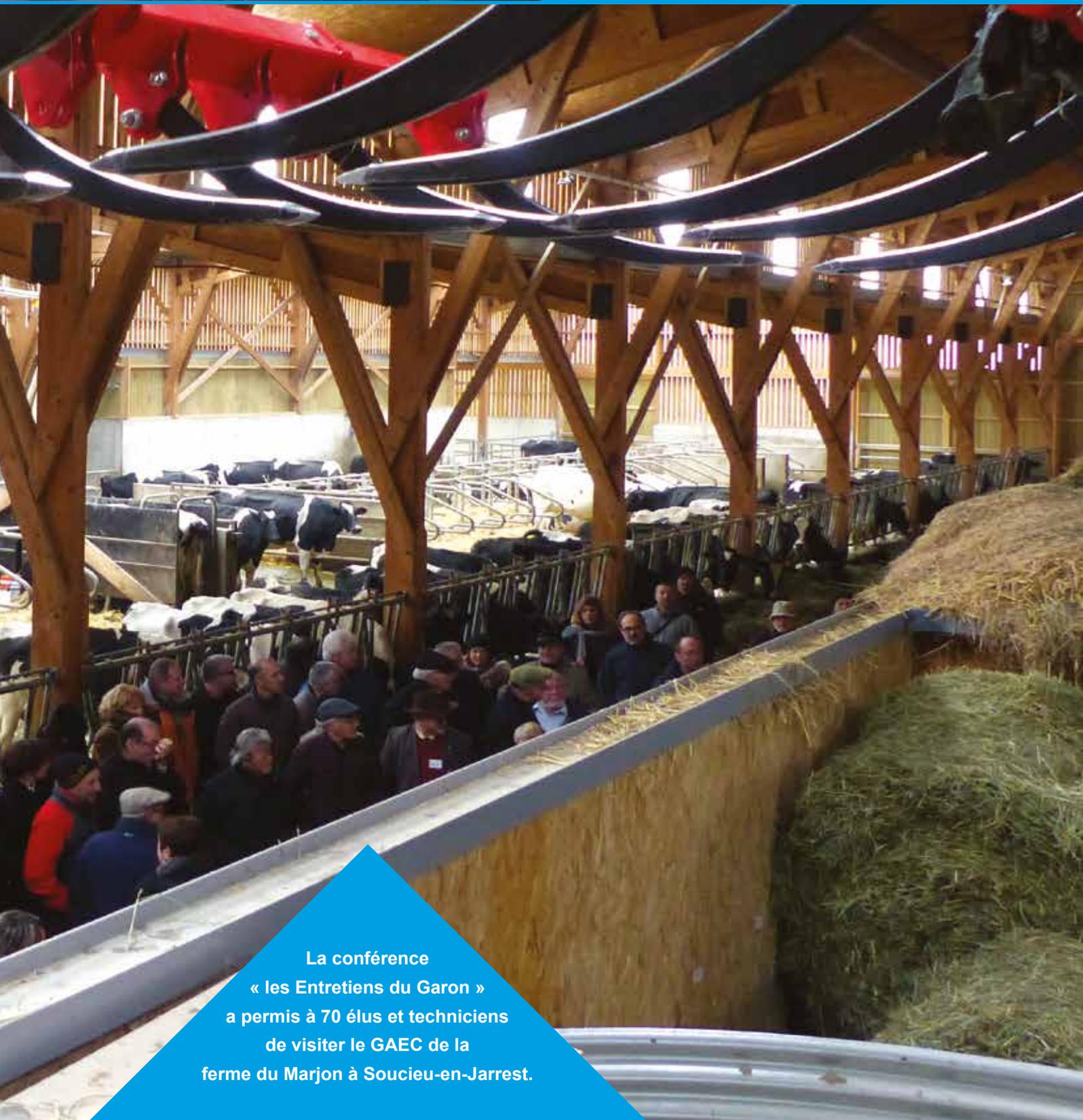
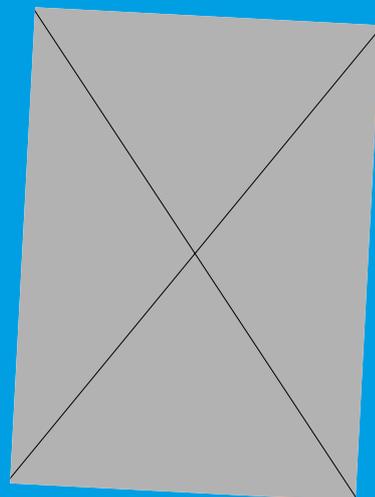
disposition de 14 tablettes numériques pour le public.

46 classes et 5 centres de loisirs, représentant un total de 1329 enfants, ont participé au programme d'éducation à l'environnement proposé par le SMAGGA, soit un total de 204 demi-journées d'animations. D'un coût de 210 € par demi-journée, elles sont financées par les communes du syndicat avec l'aide des subventions accordées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (50 %) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (30 %). ■





La diffusion d'un spot de sensibilisation des jardiniers amateurs sur l'usage des pesticides a permis de toucher près de 220 000 spectateurs lors de 2 campagnes programmées au printemps et à l'automne dans les 5 cinémas du territoire.



La conférence
« les Entretiens du Garon »
a permis à 70 élus et techniciens
de visiter le GAEC de la
ferme du Marjon à Soucieu-en-Jarrest.

Semestriel, le SMAGGazine est distribué à l'ensemble des foyers du bassin versant.

Un dépliant a été envoyé aux entreprises du territoire pour leur proposer un diagnostic portant sur les risques liés aux inondations, ainsi que sur la qualité de l'eau et les volumes consommés.



► Visite d'une exploitation agricole

► Diffusion d'un spot de sensibilisation dans les cinémas

► + de 100 visiteurs quotidien sur notre site internet

Communication

Avec une progression de 10 000 visiteurs supplémentaires, la fréquentation du site internet a enregistré un bond fulgurant de + 39 % entre 2015 et 2016, soit un total annuel de 37 787 visiteurs.

D'une durée de 25 secondes, un spot de sensibilisation des jardiniers amateurs sur l'usage des pesticides a été diffusé dans les 5 cinémas du territoire (Mega CGR à Brignais, Jean Carmet à Mornant, Cinéval à Vaugneray, La Mouche à Saint-Genis-Laval, Paradiso à Saint-Martin-en-Haut). 2 campagnes au printemps et à l'automne 2016 ont touché près de 220 000

spectateurs. Une dernière campagne se déroulera de mars à juin 2017.

Organisés à Soucieu-en-Jarrest, les Entretien du Garon 2016 ont réuni 70 élus et techniciens

des communes pour une conférence sur la thématique de l'évolution des pratiques agricoles en faveur de la qualité de l'eau. Cette 16^{ème} édition s'est achevée par une visite d'exploitation agricole, celle du GAEC du Marjon.

Outre le semestriel SMAGGazine - édité à 44 000 exemplaires et distribué à l'ensemble des foyers du bassin versant - et le rapport d'activité 2015 remis à l'ensemble des élus des 27 communes, un dépliant présentant les bonnes pratiques en terme de gestion des eaux a été envoyé aux entreprises.

La maquette du bassin versant a été empruntée à 6 reprises, soit 11 semaines. L'exposition « Faune et Flore » a été réservée à 7 reprises pour une durée de 15 semaines. Cette même exposition a été remplacée en 2017 par une version plus complète. Elle est désormais accompagnée d'un guide dont la création a débuté en 2016. ■

19



Remplacement
d'une buse par
un passage à gué
au site l'Ollière
sur le Mornantet à
Chassagny.

► Un coût moyen de 9,36 euros par habitant

► Des participations stables depuis 2013

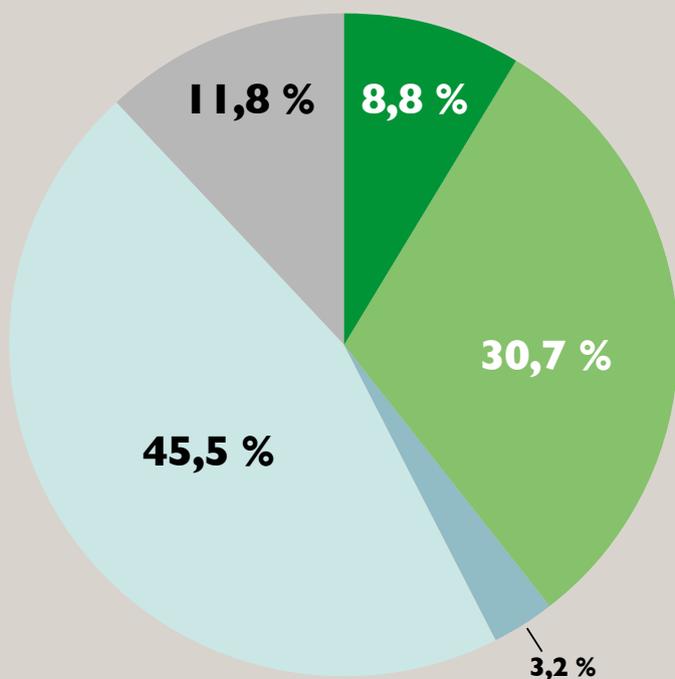
Finances

Les actions du Contrat de rivière sont financées par les participations des communes ainsi que par les subventions versées par nos partenaires : l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département. Les participations des communes demeurent inchangées depuis 2013. L'Etat finance les actions concernant la gestion du risque d'inondation par l'intermédiaire du PAPI d'intention. Quant à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-

Corse, elle maintient son engagement financier sur les actions inscrites au contrat de rivière depuis sa signature en 2013. En revanche, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a fait savoir en fin d'année 2016 que la subvention accordée pour le financement d'une partie des postes serait diminuée. Enfin, le Département a revu depuis 2016 son mode de participation au financement des projets des collectivités, en supprimant les contrats pluriannuels et en passant par la voie de l'appel à projets.

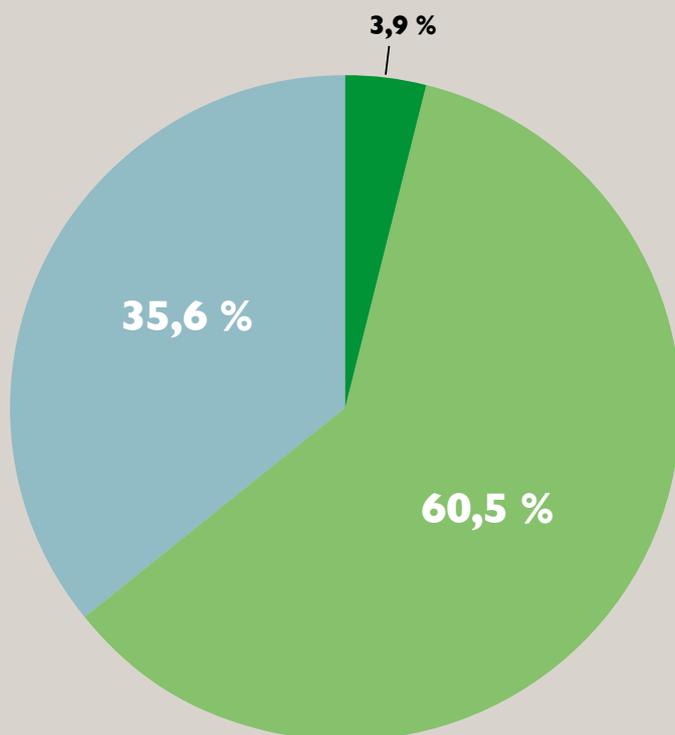
FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles : 808 263 €



- Charges à caractère général (8,8 %)
- Fiches action du Contrat de rivière, communication/éducation au développement durable (30,7 %)
- Cotisations et indemnités versées aux élus (3,2 %)
- Charges de personnel (45,5 %)
- Intérêts d'emprunt (11,8 %)

Recettes réelles : 1 029 543 €



- Remboursement des frais communs des locaux, indemnités journalières et divers (3,9 %)
- Participation des communes (60,5 %)
- Subventions Agence de l'Eau, Région et Etat (35,6 %)



Comme l'ont souhaité les élus du SMAGGA, la participation des communes est restée stable depuis 2013 et le restera jusqu'en 2018. En 2016, un habitant de l'aire syndicale a versé en moyenne 9,36 € au SMAGGA, ce qui a permis à ce dernier, en ajoutant les subventions accordées par les partenaires et les résultats antérieurs, de financer 42,68 € par habitant. Ceux-ci se répartissent de la façon suivante :

- 7,92 € de dépenses de fonctionnement,
- 3,74 € de remboursement d'emprunt,
- 1,27 € pour la communication et l'éducation au développement durable,
- 29,75 € pour les travaux et les actions du contrat de rivière.

En fonctionnement, les fiches actions du contrat de rivière du Garon et les actions liées à la communication et à l'éducation au développement durable représentent 30,7 % des dépenses (voir le camembert des dépenses de fonctionnement). Celles-ci correspondent :

- à la finalisation de l'outil pédagogique numérique débuté en 2015 mais non terminé, et du spot de sensibilisation grand public sur les pesticides dans les cinémas,
- à l'achat de fournitures pour les chantiers de restauration des cours d'eau réalisés par les brigades de rivière,
- aux actions de 2015 reportées ou en cours (suivi de la qualité de l'eau, diagnostics de vulnérabilité, diagnostics zones humides, animation des volets pollution en zone non agricole et agricole...),

- aux nouvelles opérations : étude d'opportunité pour la mise en œuvre d'un SAGE, pré-diagnostic pollutions dans les entreprises.

En investissement, outre les travaux " classiques ", dans le cadre des opérations relatives à la charte « Zéro pesticide dans nos villes et villages » visant à améliorer la qualité de l'eau de nos rivières, le SMAGGA a proposé aux communes de grouper leurs commandes de matériel de désherbage - soit 45 112 € (7,1 %) en 2016 - afin qu'elles puissent bénéficier des subventions accordées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Cette opération est sans incidence pour le SMAGGA puisque les communes remboursent au syndicat le montant correspondant au matériel acheté (voir camembert concernant les dépenses réelles d'investissement) hors subventions et FCTVA. ■

Participation des communes

Communes	Population sur le bassin versant ⁽¹⁾	Participation 2016	Coût par habitant
Brignais	11 581	128 726 €	11,13 €
Brindas	1 305	10 915 €	8,36 €
Chaponost	4 582	38 430 €	8,36 €
Charly	309	2 582 €	8,36 €
Chassagny	1 307	10 936 €	8,37 €
Chaussan	1 051	8 794 €	8,37 €
Givors	5 915	65 819 €	11,13 €
Grigny	3 334	37 095 €	11,13 €
Messimy	3 408	28 518 €	8,37 €
Millery	2 869	24 466 €	8,53 €
Montagny	2 727	30 346 €	11,13 €
Mornant	5 745	48 068 €	8,37 €
Orliénas	2 361	19 754 €	8,37 €
Rontalon	1 218	10 191 €	8,37 €
S ^t -Andéol-le-Château	173	1 447 €	8,37 €
S ^t -Didier-sous-Riverie	792	6 624 €	8,36 €
S ^t -Genis-Laval	427	3 569 €	8,36 €
S ^t -Laurent-d'Agnay	2 168	18 140 €	8,37 €
S ^t -Martin-en-Haut	1 014	8 486 €	8,37 €
S ^t -Maurice-sur-Dargoire	351	2 934 €	8,36 €
S ^t -Sorlin	601	5 029 €	8,37 €
S ^{te} -Catherine	39	328 €	8,41 €
Soucieu-en-Jarrest	4 272	35 744 €	8,37 €
Taluyers	2 494	20 867 €	8,37 €
Thurins	3 018	25 569 €	8,47 €
Vourles	3 297	28 119 €	8,53 €
Yzeron	209	1 747 €	8,36 €
Total ou moyenne	66 565	623 154 €	9,36 €

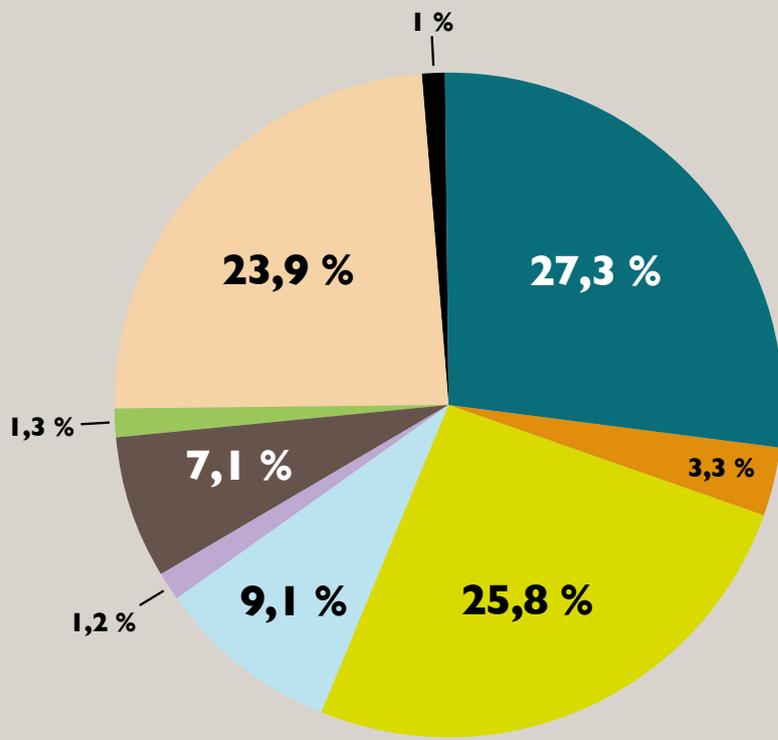
(1) au 1^{er} janvier 2016

Reprise d'un enrochement sur le Garon à Millery.



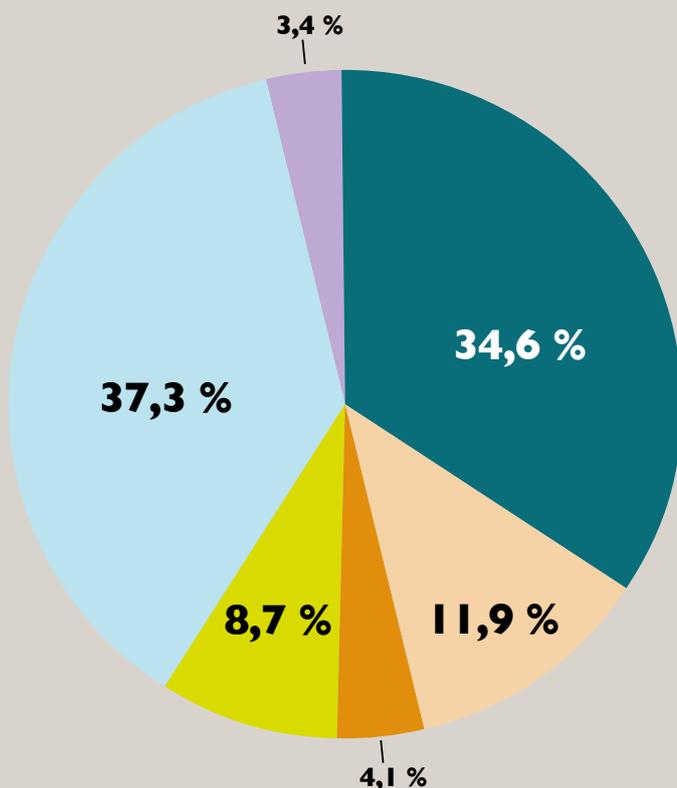
INVESTISSEMENT

Dépenses réelles : 635 772 €



- Travaux de protection contre les crues (7,9 %)
- Système d'alerte de crues et pose de repères de crues (0,2 %)
- Réhabilitation du bassin écrêteur du Merdanson de Chaponost (19,2 %)
- Etude d'opportunité de construction de barrages secs (3,3 %)
- Restauration, entretien de berges (25,8 %)
- Continuité piscicole (9,1 %)
- Stabilisation d'ouvrages d'art (1,2 %)
- Acquisition de matériel de désherbage pour les communes (7,1 %)
- Matériel informatique, aménagements MIE (1,3 %)
- Reboursement du capital des emprunts (23,9 %)
- Acquisitions foncières (1 %)

Recettes réelles : 213 686 €



- FCTVA (34,6 %)
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (11,9 %)
- Etat (4,1 %)
- Région Auvergne Rhône-Alpes (8,7 %)
- Département du Rhône (37,3 %)
- Participation COPAMO aux travaux de restauration d'ouvrage d'art (3,4 %)



Point sur le de riviere

Volet A : 83 % du programme* réalisé ou en cours

• Principales réalisations concernant l'assainissement :

- réalisation d'une station d'épuration sur la commune de Saint-Martin-en-Haut,
- raccordement des hameaux du Marjon à Soucieu-en-Jarrest à la station d'épuration de Messimy,
- achèvement d'importants travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées à Saint-Laurent-d'Agny.

• Principales réalisations concernant les pollutions phytosanitaires non agricoles :

- signature de la charte zéro pesticide par 6 communes, 10 communes en zéro phyto,
- diffusion d'un spot de sensibilisation dans les 5 cinémas du territoire, campagne d'affichage dans les communes.

• Principales réalisations concernant les pollutions d'origine agricole :

- mise en place d'un groupe de travail et information/concertation auprès des agriculteurs,
- poursuite de la contractualisation des MAEC (4 exploitations agricoles, soit 150 hectares),
- ensemencement de 20 hectares par des CIPAN (lire page 11),
- partenariat avec la SICOLY sur des opérations test de lutte contre la mouche asiatique.

• Principales réalisations concernant les pollutions d'origine industrielle :

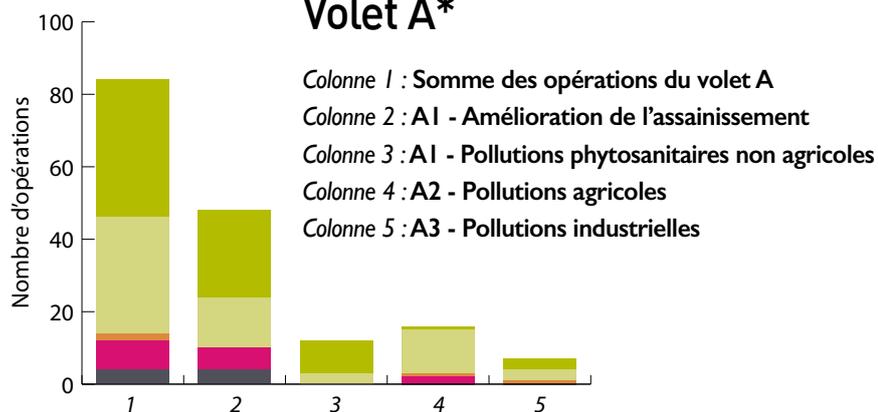
- recensement des entreprises à risque et engagement des pré-diagnostic pilotes.

Volet B : 82 % du programme* réalisé ou en cours

• Principales réalisations concernant l'entretien et la restauration :

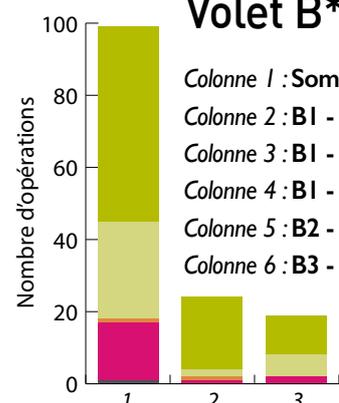
- entretien des berges,
- travaux de stabilisation de berges (Millery et Vourles) et sur ouvrage d'art (pont Rompu à Mornant),
- élaboration du plan de gestion de la ripisylve.

Volet A*



*Programme 2013/2016 ayant fait l'objet d'un engagement à mi-parcours (fin 2015)

Volet B*



Contrat (2013/2018)

Légendes

- Opérations réalisées (138)*
- En cours (66)*
- Programmées (3)*
- Non programmées (26)*
- Abandonnées (5)*

* nombre d'actions tous volets confondus

• Principales réalisations concernant la continuité piscicole :

- effacement du seuil de l'Ollière à Chassagny,
- finalisation des études pour les seuils de la Triandine, de l'Aqueduc et des Mouilles,
- étude sur le seuil Claron sur le Cartelier à Thurins.

• Principales réalisations concernant la préservation et la restauration des milieux aquatiques remarquables :

- finalisation du diagnostic des zones humides,
- échanges préalables à l'engagement de l'étude politique foncière.

• Principales réalisations concernant la gestion des inondations :

- réalisation des diagnostics de vulnérabilité pour les habitations et les bâtiments publics,
- engagement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les ouvrages écrêteurs.

• Principales réalisations concernant la gestion quantitative de la ressource en eau :

- réhabilitation de réseaux par les syndicats d'eau potable,
- mise en service de la station de traitement de Rhône Sud.

Volet C : 96 % du programme* réalisé ou en cours

• Principales réalisations concernant la communication et l'éducation au développement durable :

- rapport d'activité 2015,
- édition et distribution de 2 numéros du SMAGGazine,
- conférence sur le thème des pratiques agricoles en faveur de la qualité de l'eau,
- animations scolaires,
- finalisation de l'outil numérique pédagogique,
- lancements de l'actualisation de l'exposition sur la faune et flore et de la rédaction d'un guide.

• Principales réalisations concernant le suivi et l'évaluation :

- suivi qualité de l'eau à mi-parcours et étude d'impact des retenues collinaires,
- bilan à mi-parcours du contrat de rivière. ■

me des opérations du volet B

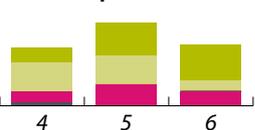
Entretien et restauration

Continuité piscicole

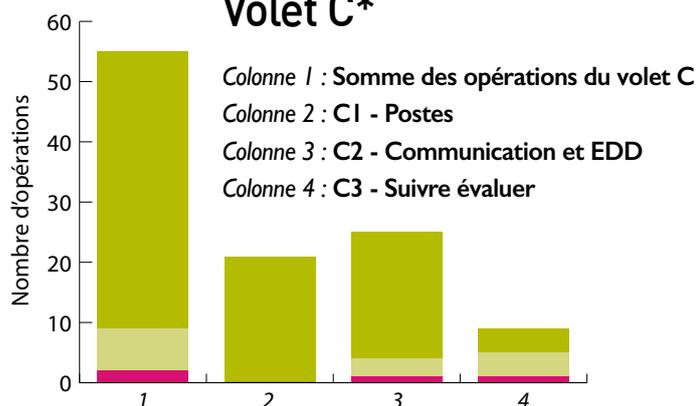
Milieux aquatiques

Gestion des inondations

Gestion quantitative



Volet C*



Colonne 1 : Somme des opérations du volet C

Colonne 2 : C1 - Postes

Colonne 3 : C2 - Communication et EDD

Colonne 4 : C3 - Suivre évaluer



Annexes

Recueil des actes administratifs

SMAGGA

Réunions des membres du Bureau et de la Commission finances

- 2 juin • 6 septembre • 12 octobre • 24 novembre

Comités syndicaux

- 14 janvier • 11 février • 12 mai • 12 octobre

Commission technique

- 8 février • 1^{er} mars • 23 mai • 24 juin • 23 septembre • 9 décembre

Commission communication et éducation au développement durable

- 20 janvier • 30 mars • 19 mai • 19 septembre • 23 novembre

Comité de pilotage du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

- 8 avril

Comité de pilotage pour les ouvrages de protection contre les inondations

- 20 septembre

Réunion de préparation à l'entrée en vigueur de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »

- 7 novembre

CONTRAT DE RIVIERE

Réunions des membres du Bureau du Comité de rivière

- 4 mars • 20 octobre

Réunion du Comité de rivière

- 7 avril • 29 novembre

Comité de pilotage du Projet Agro-environnemental et climatiques (PAEC)

- 11 octobre • 10 novembre

Réunion de concertation pour le plan de gestion de la ressource en eau

- 8 janvier • 5 février • 11 mars ■

Le comité syndical du SMAGGA est composé de 27 délégués, soit 1 représentant pour chaque commune adhérente. Cet organe exécutif délibère et fait appliquer la politique du syndicat.



Revue de presse

Janvier / Février / Mars

- « Chaussan / La commune renonce à son tour à utiliser des pesticides » - Le Progrès
- « Chaussan / Charte zéro pesticide » - L'Essor du Rhône du 22 au 28 janvier
- « Grigny / Simulation d'alertes aux inondations : bonne note pour la municipalité » - Le Progrès
- « Montagny / Signature de la charte pour le passage au zéro pesticide » - Le Progrès
- « Cours d'eau pollués : quel impact ? » - Le Progrès
- « Comment limiter l'emploi des pesticides dans les vergers » - Le Progrès
- « Office du tourisme intercommunal : plus moderne et plus performant » - Le Progrès

Avril / Mai / Juin

- « Le désherbage mécanique gagne du terrain » - L'information agricole du Rhône n°2373
- « Zone inondable : réunion d'information ce mercredi » - Le Progrès
- « Mornant / Le bassin du Garon à la Maison de pays » - Le Progrès
- « Grigny / Un diagnostic gratuit pour mieux gérer les risques d'inondation » - Le Progrès
- « Mornant / Exposition sur le bassin du Garon » - L'Essor du Rhône du 22 au 28 avril
- « Mornant / Les enfants mordent à l'hameçon au lac de la Madone » - Le Progrès
- « L'avenir est au travail du sol » - L'information agricole du Rhône n°2375
- « St-Sorlin / La commune s'engage à ne plus utiliser de pesticides » - Le Progrès
- « Taluyers / Les écoliers sensibilisés au développement durable » - Le Progrès
- « Les CM2 de Jacques Cartier testent le jeu numérique La Légende du Garon » - Le Progrès
- « Chaponost sans pesticide » - France 3
- « Courant alternatif » - Brignais mag n°112
- « Formation sur les risques d'inondation » - Brignais mag n°112
- « Messimy / Sauvegarde de l'environnement et mobilisation contre l'A45 » - Le Progrès
- « Orliénas / De l'eau de rinçage de matériels agricoles déversée dans le Garon » - Le Progrès
- « Millery / Objectif zéro pesticide : la commune s'engage et signe la charte » - Le Progrès
- « Interdiction des produits phytosanitaires. Zéro pesticide » - Vourles info n°151
- « Les services de la commune se préparent à passer au zéro phyto » - La Gazette de Montagny

Juillet / Août / Septembre

- « Givors / Exercice du système de protection contre les crues du Garon » - Le Progrès
- « Journée sans pesticide » - Le Lien d'Orliénas 3^{ème} trimestre
- « La légende du Garon » - Brignais mag n°113
- « L'école hors les murs » - Brignais mag n°113
- « Jardiner plus nature. Bon pour votre santé, bon pour votre jardin ! » - Messimy mag n°361

Octobre / Novembre / Décembre

- « L'information et la sécurité des citoyens au cœur des priorités » - Vivre à Givors n°184
- « Maîtriser sa consommation d'eau pour préserver la nappe du Garon » Magazine municipal de Chassagny
- « Montagny / La ville fait l'acquisition de matériel de désherbage alternatif » - Le Progrès
- « Bilan de la première année zéro pesticide » - Le Lien d'Orliénas 4^{ème} trimestre ■





262, rue Barthélemy Thimonnier
Parc d'activités de Sacuny
69530 Brignais

☎ 04 72 31 90 80

📠 04 72 31 90 70

✉ smagga@smagga-syseg.com

www.contratderivieredugaron.fr

Directeur de la publication :
Paul Minssieux

Conception réalisation :
Service communication SMAGGA - juin 2017

Photos :
SMAGGA

Illustrations :
Colocarts